

Nous sommes là pour vous aider **ASSOCIATIONS**



COMPTE-RENDU FINANCIER DE SUBVENTION

(arrêté du Premier ministre du 11 octobre 2006 portant fixation des modalités de présentation du compte rendu financier prévu par le quatrième alinéa de l'article 10 de la loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations)

Le compte-rendu a pour objet la description des opérations comptables qui attestent de la conformité des dépenses effectuées à l'objet de la subvention.

Ce compte-rendu est à **retourner à l'autorité administrative qui a versé la subvention dans les 6 mois suivant la fin de l'exercice** au cours duquel la subvention a été accordée.

Il doit obligatoirement être établi, avant toute nouvelle demande de subvention.

Il doit être **accompagné du dernier rapport annuel d'activité et des comptes approuvés** du dernier exercice clos.

Vous pouvez ne renseigner que les cases grisées du tableau si le budget prévisionnel de l'action projetée a été présenté sous cette forme.

Le compte rendu financier est composé de trois volets :

1. un bilan qualitatif de l'action : mise en œuvre de l'action, bénéficiaires, lieux et délais de réalisation
2. un tableau de données chiffrées : budget **final réalisé**
3. l'annexe explicative du tableau : explication de certains postes du budget final

Ces fiches peuvent être adaptées par les autorités publiques en fonction de leurs priorités d'intervention.

Article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations (extraits) :

« Lorsque la subvention est affectée à une dépense déterminée, l'organisme de droit privé bénéficiaire doit produire un compte rendu financier qui atteste de la conformité des dépenses effectuées à l'objet de la subvention. Le compte rendu financier est déposé auprès de l'autorité administrative qui a versé la subvention dans les six mois suivant la fin de l'exercice pour lequel elle a été attribuée.

Le budget et les comptes de tout organisme de droit privé ayant reçu une subvention, la convention prévue au présent article et le compte rendu financier de la subvention doivent être communiqués à toute personne qui en fait la demande par l'autorité administrative ayant attribué la subvention ou celles qui les détiennent, dans les conditions prévues par la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 précitée. »

1- Bilan qualitatif de l'action réalisée

Identification :

Nom du porteur :

Numéro SIRET :

Numéro RNA ou à défaut celui du récépissé en préfecture :

Pour une association régie par le code civil local (Alsace-Moselle), date de l'inscription au registre des Associations :

Référence de la demande :

Libellé de la demande / intitulé de l'action :

Décrire précisément la mise en œuvre de l'action :

Quel a été le nombre approximatif de personnes bénéficiaires (par type de publics) ?

Quels ont été les date(s) et lieu(x) de réalisation de votre action ?

Les objectifs de l'action ont-ils été atteints au regard des indicateurs utilisés ?

2- Tableau de synthèse

Exercice 2026

CHARGES	Prévision	Réalisation	%	PRODUITS	Prévision	Réalisation	%
60 - Achats				70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services			
Prestations de services				Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services			
Achats matières et fournitures				73 - Dotations et produits de tarification			
Autres fournitures				Dotations et produits de tarification			
61 - Service extérieurs				74 - Subventions d'exploitation			
Locations				Etat: Ministères, directions ou services déconcentrés			
Entretien et réparation				76-ETAT-POLITIQUE-VILLE			
Assurance				Conseil-s Régional(aux)			
Documentation				Conseil-s Départemental (aux)			
62 - Autres services extérieurs				Communautés de communes ou d'agglomérations			
Rémunérations intermédiaires et honoraires				Commune(s)			
Publicité, publication				Organismes sociaux (CAF, etc. détailler)			
Déplacements, Missions				Fonds européens (FSE, FEDER, etc.)			
Services bancaires, autres				L'agence de services et de paiement (emplois aidés)			
63 - Impôts et taxes				Aides privées (fondation)			
Impôts et taxes sur rémunération				Autres établissements publics			
Autres impôts et taxes				75 - Autres produits de gestion courante			
64 - Charges de personnel				756.Cotisations			
Rémunération des personnels				758.Dons manuels - Mécénat			
Charges sociales				750.Autres produits de gestion courante			
Autres charges de personnel				76 - Produits financiers			
65 - Autres charges de gestion courante				Produits financiers			
Autres charges de gestion courante				77 - Produits exceptionnels			
66 - Charges financières				Produits exceptionnels			
Charges financières				78 - Reprises sur amortissements et provisions			
67 - Charges exceptionnelles				789 - Report de ressources affectées et non utilisées sur des exercices antérieurs			
Charges exceptionnelles				79 - Transfert de charges			
68 - Dotation aux amortissements				Transfert de charges			
Dotation aux amortissements				Ressources propres affectées au projet			
69 - Impôt sur les bénéfices (IS) ; Participation des salariés				Autofinancement (insuffisance prévisionnelle)			
Impôt sur les bénéfices (IS) ; Participation des salariés				Total des produits			
Charges indirectes							
Charges fixes de fonctionnement							
Frais financiers							
Autres charges indirectes							
Total des charges							

CONTRIBUTIONS			
86- Emplois des contributions volontaires en nature			
860- Secours en nature			
861- Mise à disposition gratuite de biens et services			
862- Prestations			
864- Personnel bénévole			
TOTAL			

VOLONTAIRES			
87- Contributions volontaires en nature			
870- Bénévolat			
871- Prestations en nature			
875- Dons en nature			
TOTAL			

¹ Ne pas indiquer les centimes d'euros

3. Données chiffrées : annexe

Règles de répartition des charges indirectes affectées à l'action subventionnée (exemple : quote-part ou pourcentage des loyers, des salaires, etc.) :

Expliquer et justifier les écarts significatifs éventuels entre le budget prévisionnel de l'action et le budget final exécuté :

Contributions volontaires en nature affectées à la réalisation du projet ou de l'action subventionnée⁵ :

Observations à formuler sur le compte-rendu financier de l'opération subventionnée :

Je soussigné(e), (nom et prénom)
représentant(e) légal(e) de l'association

certifie exactes les informations du présent compte rendu.

Fait, le _____ à _____

Signature